

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 289 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée, à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités, 2, rue Francis de Croisset 75018 Paris, au titre de ses activités en 2016. 2016_01520/122361.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO